



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027

Assemblées publiques
3 et 4 mai 2022

Notre vision

« Être le leader québécois de la gestion des matières résiduelles en mobilisant et en accompagnant les citoyens à tendre vers le Zéro déchet par le biais de programmes performants et innovants »



Politique environnementale

Engagement phare

1 – Mobiliser la collectivité

2 – Verdir la ville

3 – Résilience et adaptation aux changements climatiques

4 – Tendre vers une communauté Zéro Déchet

5 – Accroître les aires de conservation

6 - Protéger les milieux humides et hydriques

7 - Consommation responsable d'eau

8 – Développer les parcs

9 - Bonifier le réseau de transport actif

10 – Améliorer le transport collectif

11 – Réduire les GES associés au transport

12 – Améliorer les pratiques municipales

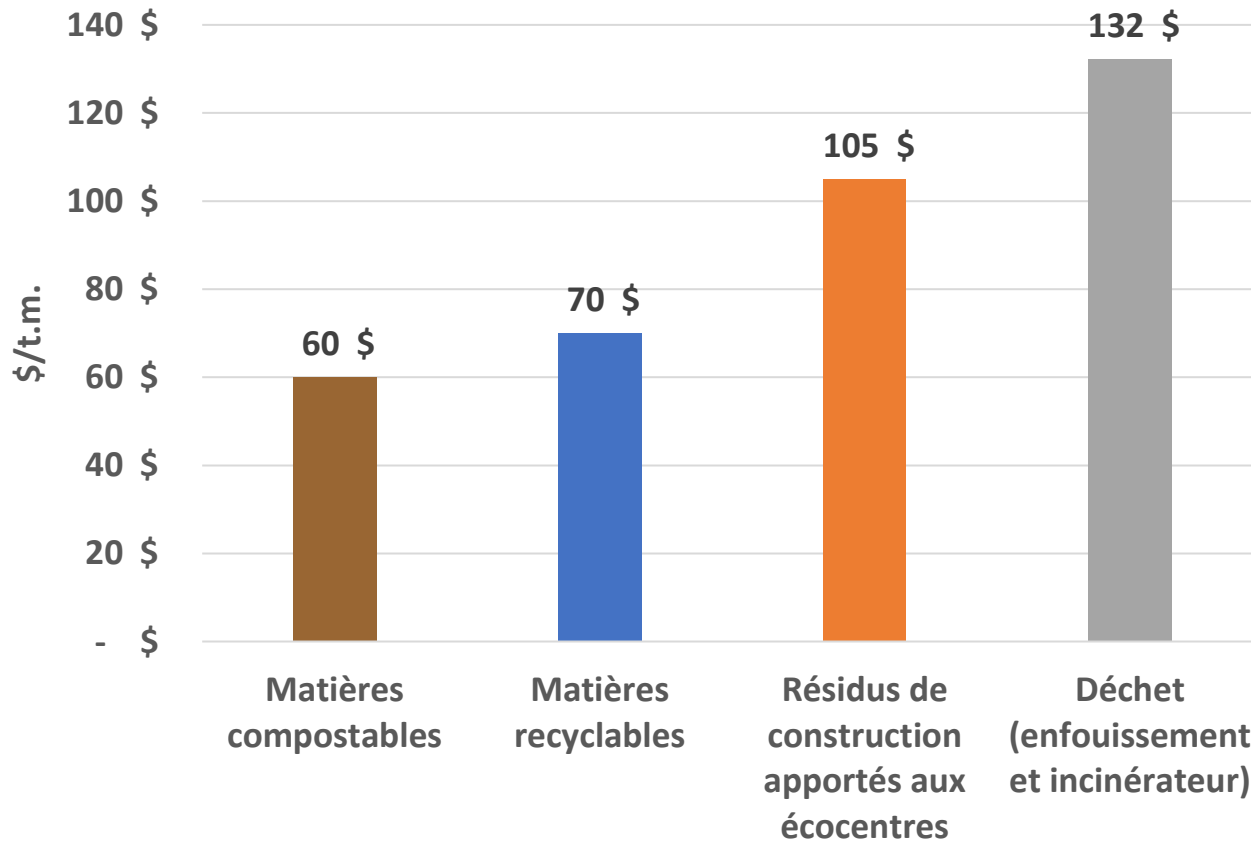
13 – Développer l'agriculture urbaine

14 – Minimiser les nuisances

15 – Consommation responsable des biens et services

Le PGMR s'inscrit dans la Politique environnementale

Réduire les déchets, c'est payant !



*Données de 2021

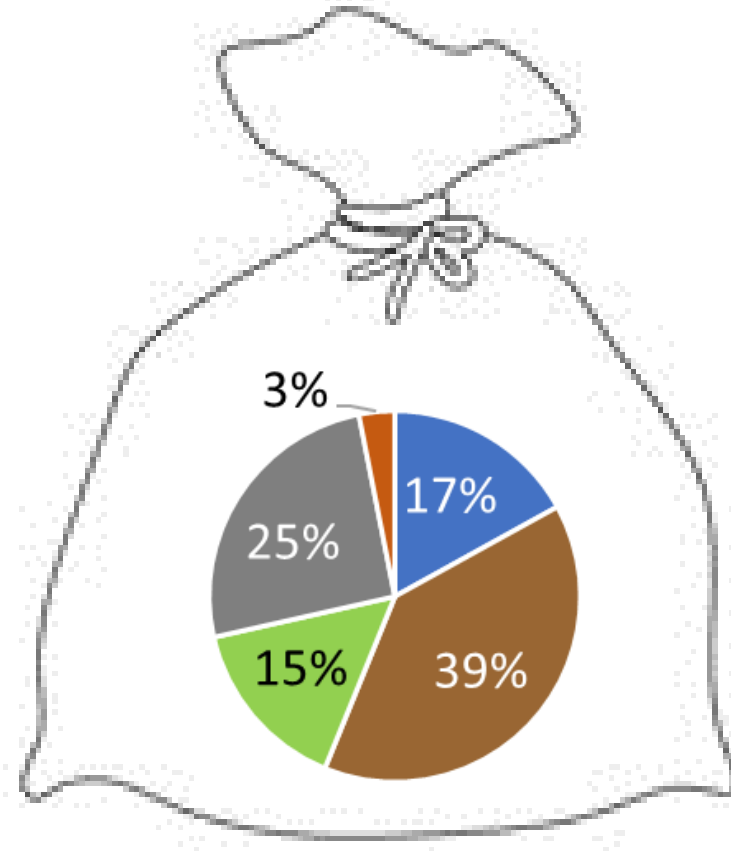


**Moins de tonnes
enfouies**



Économies

Le potentiel de réduction



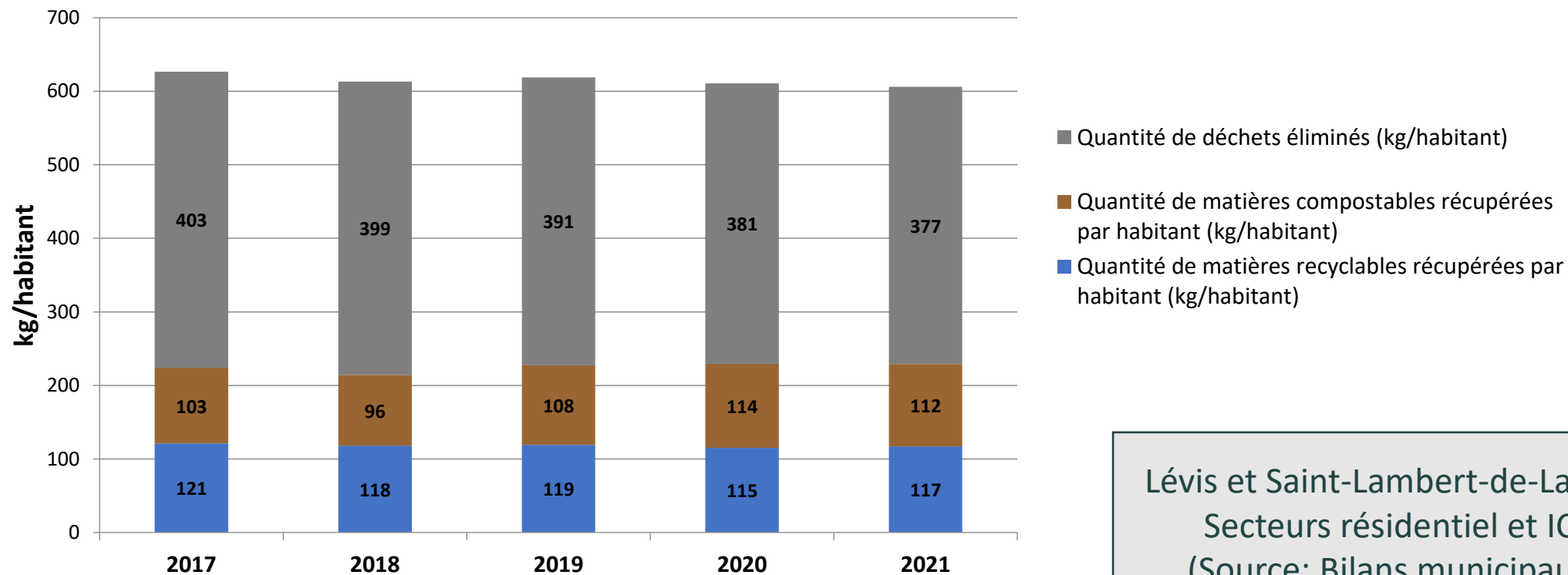
En 2019, 57 600 tonnes de déchets

...dont plus de **70 %** est valorisable !

Il y a encore du travail à faire

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Matières potentiellement valorisables (textiles, bois, etc.)
- Déchets ultimes
- RDD et produits sous la REP

Évolution de la génération des matières résiduelles



Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon
Secteurs résidentiel et ICI
(Source: Bilans municipaux)



Lévis, une ville avant-gardiste et performante!

- Ville la plus performante de sa catégorie en 2019 (municipalités de plus de 100 000 habitants)
- Programme de collecte des matières organiques en place depuis plus de 10 ans avec la participation des ICI
- Membre du National Zero Waste Council (seulement 3 villes au Québec)
- Premier programme d'accompagnement de foyers Zéro déchet au Québec



Plan de gestion des matières résiduelles

Pourquoi un PGMR?

- Obligation de la Loi sur la qualité de l'environnement – LQE
- Permet de dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles du territoire afin d'identifier les enjeux et les problématiques
- Établit des objectifs de réduction des déchets afin d'améliorer la performance territoriale et d'atteindre les cibles visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation de la matière organique

Le PGMR 2021-2027 en résumé

1. Portrait Diagnostique

- 2 entités municipales : Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon
- Année de référence : 2019

2. Plan d'action sur 7 ans

- Objectifs
- Budget
- Échéancier





Changements de la Loi prévus pour 2025

Modernisation du système de consigne et de la collecte sélective

- La collecte des matières recyclables ne sera plus la responsabilité des municipalités
- Le poids financier lié au recyclage des matières sera transféré aux entreprises qui les mettent en marché
- Les centres de tri seront pris en charge par un organisme désigné par le gouvernement
- Uniformisation des matières acceptées partout au Québec

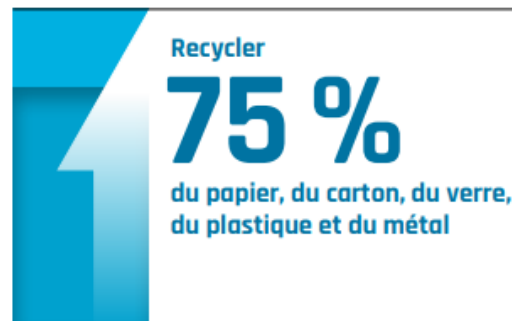




Objectifs gouvernementaux

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles | Plan d'action 2019-2024

Objectifs pour 2023



Stratégie de valorisation de la matière organique





Objectifs provinciaux et nos objectifs

	Plan d'action provincial 2019-2024	Notre performance 2019	Nos objectifs
Quantité de déchets générés par habitant par an	525 kg/hab.	408 kg/hab.	2027 : 352 kg 2030 : 260 kg
Taux de récupération des matières recyclables	75 %	66 %	2027 : 75 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation des matières organiques	60 %	51 %	2027 : 60 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation des résidus de construction	70 %	55 %	2027 : 70 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation du béton, de la brique et de l'asphalte	80 %	98 %	100 %

Élaboration du Plan d'action 2021-2027

Processus de révision

Consultation à
l'interne

Proposition
d'un projet de
PGMR

Adoption du
projet de
PGMR par les
conseils de
ville

**Consultation
publique**

Modification
du PGMR à la
lumière des
commentaires

Évaluation de
la conformité

Adoption du
PGMR



Orientations du PGMR 2021-2027

1. Information, sensibilisation et éducation

Mener des campagnes de sensibilisation sur les grands thèmes



Faire connaître les changements réglementaires



Développer des outils de communication pour favoriser une Communauté Zéro déchet





Orientations du PGMR 2021-2027

2. Réglementation et application

Interdire
l'élimination des
résidus verts



Augmenter les
inspections terrains



Obliger certaines
institutions à
recycler et à
composter



Analyser la
possibilité de bannir
les sacs de plastique





Orientations du PGMR 2021-2027

3. Installations

Évaluer des alternatives à
l'élimination



Optimiser la performance de
l'incinérateur





Orientations du PGMR 2021-2027

4. Réduction et réemploi

Soutenir les
organismes de
réemploi



Promouvoir les
bonnes pratiques
lors des événements



Favoriser les
synergies
industrielles



Fournir une aide
financière aux
initiatives de
réduction des
déchets



Écolivres
LIVRES | REVUES | DISQUES

ressourcerie
L É V I S





Orientations du PGMR 2021-2027

5. Matières recyclables

Améliorer la participation
des ICI



Améliorer la participation
dans les multi-logements



Appuyer les projets de
recyclage des plastiques
agricoles et industriels





Orientations du PGMR 2021-2027

6. Collecte des matières compostables

Améliorer la desserte
dans les ICI et les
multi-logements



Augmenter la
participation dans le
secteur résidentiel



Évaluer des
nouveaux modes
de collecte



Analyser les besoins dans
les endroits publics et
infrastructures
municipales





Orientations du PGMR 2021-2027

7. Résidus de construction, rénovation et démolition

Promouvoir les centres de tri auprès des entrepreneurs



Optimiser l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon



Évaluer la tarification incitative au lieu d'enfouissement



Favoriser la déconstruction





Orientations du PGMR 2021-2027

8. Résidus domestiques dangereux

Mettre en place des collectes
sous forme d'écocentres
mobiles



Collaborer avec les
gestionnaires de REP pour
des projets-pilotes



Faire connaître les points de
dépôt pour les produits visés
par une REP





Orientations du PGMR 2021-2027

9. Déchet

Optimiser la fréquence de collecte des déchets



Revoir la tarification



Participer au Comité sur l'avenir de l'élimination



Augmenter la surveillance sur le terrain





Orientations du PGMR 2021-2027

10. Corporatif

Poursuivre la mise en œuvre du PGMR Corporatif



Maintenir l'adhésion au National Zero Waste Council



S'impliquer dans l'AOMGMR



Analyser les besoins dans les bâtiments municipaux





Orientations du PGMR 2021-2027

11. Suivi

Réaliser une
caractérisation des
matières éliminées



Assurer la veille des
meilleures pratiques



Suivre les indicateurs
et publier un bilan
annuel



Sonder la
satisfaction des
citoyennes et des
citoyens



Budget

Impact sur la tarification par porte

Territoire	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Lévis	8,4 \$	8,7 \$	9,3 \$	9,4 \$	9,0 \$	8,7 \$
Saint-Lambert-de-Lauzon	3,0 \$	2,2 \$	2,2 \$	2,2 \$	2,2 \$	2,2 \$

Étapes d'adoption du PGMR

Prochaines étapes

Consultation
publique
Mai 2022

Modification du
PGMR à la lumière
des commentaires
Juin 2022

Évaluation de la
conformité (120
jours)
Juillet à sept 2022

Adoption du
PGMR par
règlement
Novembre 2022

Merci de votre attention

À vous la parole !

Vous avez jusqu'au 18 mai 2022 pour nous transmettre vos mémoires ou vos commentaires.

Par voie électronique

Plate-forme de consultation
publique

<https://levisconsulte.ca/>

Par la poste

Ville de Lévis - Service des
matières résiduelles (Bureau 4)
996, rue de la Concorde
Lévis (Québec) G6W 0P8



Informations complémentaires



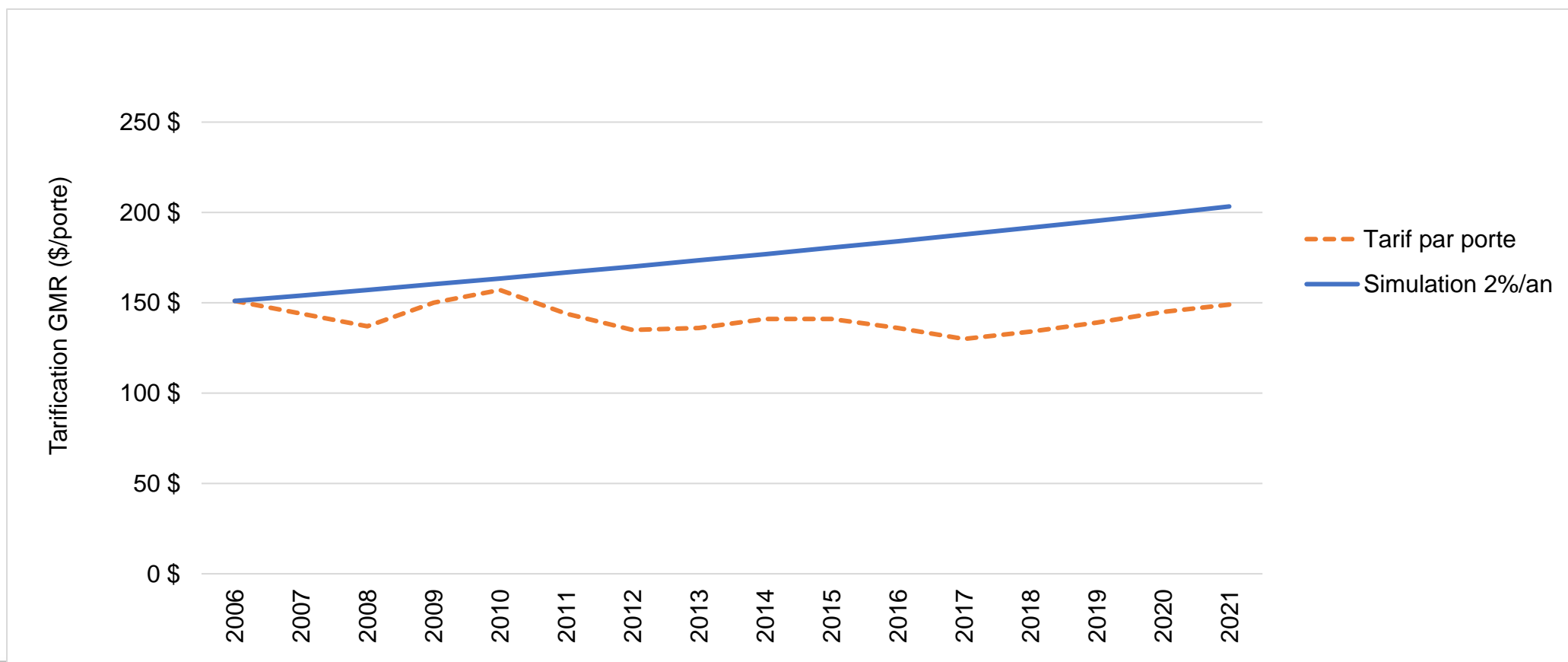
Budget

Budget additionnel au budget opérationnel (2021)









Axe	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
ISE	201 000 \$	221 000 \$	223 000 \$	226 000 \$	228 000 \$	230 000 \$	1 329 000 \$
Réglementation	70 000 \$	71 000 \$	72 000 \$	73 000 \$	74 000 \$	75 000 \$	435 000 \$
Installations	27 000 \$	– \$	25 000 \$	25 000 \$	– \$	– \$	77 000 \$
Réduction et réemploi	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	690 000 \$
Récupération des matières recyclables	76 000 \$	90 000 \$	92 000 \$	94 000 \$	96 000 \$	98 000 \$	546 000 \$
Récupération des matières compostables	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Récupération des résidus de CRD	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Récupération des RDD	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	600 000 \$
Organisation	– \$	10 000 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	10 000 \$
Suivi	– \$	– \$	25 000 \$	– \$	– \$	– \$	25 000 \$
Sous-total Lévis	581 000 \$	601 000 \$	646 000 \$	627 000 \$	607 000 \$	612 000 \$	3 674 000 \$
Sous-total Saint-Lambert-de-Lauzon	8 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	36 000 \$
TOTAL	589 000 \$	607 000 \$	652 000 \$	633 000 \$	613 000 \$	618 000 \$	3 712 000 \$

Budget








Évolution de la tarification liée à la gestion des matières résiduelles



Orientations et mesures













AXE 1 - Information, sensibilisation et éducation (ISE)			
1.1	Accroître la sensibilisation sur les grands thèmes en gestion des matières résiduelles	1.1.1	Mettre en place annuellement une équipe consacrée à la sensibilisation en gestion des matières résiduelles 
		1.1.2	Mener au minimum une vaste campagne de sensibilisation annuelle grand public en tenant compte des outils développés et des publics cibles 
		1.1.3	Présenter des conférences et des ateliers grand public (ex. de thèmes : réduction à la source, ateliers de réparation, parcours verts, etc.) 
		1.1.4	Développer et bonifier des outils de communication dans des secteurs d'activité spécifiques (camps de jour, écoles, restaurants, épiceries, etc.) 
		1.1.5	Développer un protocole de révision en continu du Guide du tri et un mécanisme de communication avec RECYC-QUÉBEC pour coordonner le Guide du tri de la Ville de Lévis avec celui de RECYC-QUÉBEC 
1.2	Appuyer les changements de réglementation par des campagnes d'information adaptées	1.2.1	S'assurer qu'un programme d'ISE est développé et déployé pour chaque modification réglementaire 
1.3	Créer une communauté zéro déchet	1.3.1	Favoriser, appuyer et promouvoir les initiatives citoyennes en lien avec le zéro déchet 
		1.3.2	Poursuivre et élargir la portée du programme Virage zéro déchet 

Orientations et mesures










AXE 2 – Réglementation et application			
2.1	Réviser le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles afin de le rendre plus efficace pour appuyer les objectifs du PGMR	2.1.1	Interdire l'élimination des résidus verts dès 2021 dans le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles 
		2.1.2	Établir une tarification incitative et progressive visant à réduire la génération de déchets dans les ICI 
		2.1.3	Analyser et présenter des recommandations sur le bannissement des sacs de plastique et d'autres plastiques à usage unique 
		2.1.4	Obliger les institutions qui bénéficient d'une compensation de taxes à récupérer les matières recyclables et organiques 
		2.1.5	Envisager la mise en place d'un règlement pour obliger les gros générateurs de matières organiques à composter 
2.2	Revoir le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles pour obliger tout nouveau projet de construction à intégrer à son plan d'aménagement la collecte des matières recyclables et organiques	2.2.1	Définir les exigences de desserte par type de collecte et pour les complexes immobiliers résidentiels et commerciaux 
		2.2.2	Mettre en place un processus d'inspection et de suivi du règlement pour assurer la présence des infrastructures de collecte des matières recyclables et organiques dans toutes les résidences 

Orientations et mesures

AXE 3 - Installations de traitement des matières résiduelles









3.1	Développer une connaissance des solutions alternatives à l'incinération et à l'enfouissement	3.1.1	Effectuer une étude de prétraitement des matières avant élimination	
		3.1.2	Effectuer une veille sur le concept zéro enfouissement et formuler des recommandations à ce sujet	
		3.1.3	Examiner les solutions alternatives à l'incinération pour l'élimination des déchets	
3.2	Intercepter les matières ayant un potentiel de valorisation sur les lieux d'élimination	3.2.1	Établir un modèle de suivis auprès des ICI ayant un fort potentiel de valorisation ou de réduction des déchets déjà identifiés sur les lieux d'élimination	
		3.2.2	Établir des modalités pour éviter l'enfouissement des résidus de CRD apportés au LET par des particuliers et des entrepreneurs privés	
3.3	Optimiser la performance de l'incinérateur	3.3.1	Évaluer la durée de vie de l'incinérateur	
		3.3.2	Faire une mise à jour des connaissances sur les technologies disponibles pour capter l'énergie et vérifier si elles sont adaptables aux installations de la Ville	
		3.3.3	Maintenir le plan d'entretien annuel de l'incinérateur et faire la mise à niveau du système d'épuration des gaz (tour de refroidissement)	
3.4	Développer l'offre de service des écocentres	3.4.1	Évaluer l'opportunité de récupérer les résidus de CRD en provenance des ICI dans les écocentres	
		3.4.2	Étudier les solutions pour gérer les CRD provenant des ICI s'il n'est pas possible de les recevoir – en lien avec la mesure 3.4.1	
		3.4.3	Comparer différents scénarios de desserte pour l'ouest de la Ville (écocentre, écocentre mobile, quatrième bac, etc.)	
		3.4.4	Revoir le mode de fonctionnement et les ententes relatives à la filière de réemploi pour l'écocentre de Lévis	

Orientations et mesures

AXE 4 – Réduction et réemploi			
4.1	Soutenir les organismes qui œuvrent dans le domaine de la réduction et du réemploi	4.1.1	Favoriser, appuyer et promouvoir les initiatives des organismes en lien avec la réduction à la source des déchets et le réemploi 
		4.1.2	Évaluer et reconduire s'il y a lieu le financement déjà accordé aux organismes impliqués avec la Ville dans la réduction des déchets et le réemploi 
		4.1.3	Favoriser une synergie entre les organismes 
		4.1.4	Mettre en place un système de prêt de matériel réutilisable aux organisateurs d'événements 
4.2	Mettre en place la vision de réduction et de réemploi avec les autres directions de la Ville et la communiquer aux organisateurs d'événements soutenus par la Ville	4.2.1	Produire une fiche d'information sur la réduction des déchets et le réemploi pour tous les organisateurs d'événements qui font des demandes de matériel ou de salle à la Ville pour la tenue de leurs événements (via DVC et DEV) 
		4.2.2	Faire le suivi des bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (GMR) mises en place lors des événements 
4.3	Appuyer les ICI et les citoyens dans la réduction des déchets	4.3.1	Inventorier et cartographier les entreprises industrielles et les matières générées sur le territoire en vue de développer un programme de synergie industrielle ou d'adhérer à l'un de ces programmes 
		4.3.2	Explorer les programmes de subvention comme « aide aux entreprises », pour le maillage industriel ou la valorisation des matières 
		4.3.3	Reconduire le programme de subvention à l'achat de couches lavables 

Orientations et mesures

AXE 5 – Matières recyclables










5.1	Améliorer le service et le niveau de participation dans le secteur résidentiel, dans le secteur des ICI et dans les lieux publics pour la collecte des matières recyclables	5.1.1	S'assurer que les immeubles à logement sont munis d'équipements de collecte et de transfert et en faire le suivi 
		5.1.2	S'assurer que les lieux publics sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi 
		5.1.3	S'assurer que les établissements scolaires sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi 
		5.1.4	S'assurer que les établissements de santé sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi 
		5.1.5	Établir des procédures concrètes pour assurer et optimiser la gestion des matières recyclables à l'Hôtel-Dieu de Lévis 
		5.1.6	S'assurer que les ICI sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi 
5.2	Appuyer les entreprises pour la récupération des plastiques et des rejets industriels recyclables	5.2.1	Répertorier les générateurs de résidus de plastiques agricoles et industriels du territoire ainsi que ceux qui les valorisent 
		5.2.2	Évaluer la pertinence et la faisabilité de récupérer les plastiques agricoles et autres plastiques industriels 

Orientations et mesures

AXE 6 - Matières compostables





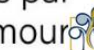

6.1

Améliorer le service et le niveau de participation dans le secteur résidentiel, dans le secteur des ICI et dans les lieux publics pour la collecte des matières organiques

6.1.1	S'assurer que toutes les résidences existantes, y compris les multilogements, ont accès à des équipements de collecte pour les matières organiques	 
6.1.2	Accroître le nombre d'ICI participant à la collecte des matières organiques	 
6.1.3	Évaluer de nouveaux modes de collecte, comme la collecte en contenant à chargement avant et semi-enfoui	
6.1.4	Faire une analyse des lieux publics où des équipements pour la récupération des matières organiques devraient être installés et procéder à leur installation s'il y a lieu	 
6.1.5	Mettre en place les infrastructures pour mieux récupérer les résidus verts générés par les travaux publics	 





Orientations et mesures

AXE 7 – Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

7.1	Promouvoir la récupération des résidus de CRD	7.1.1	Mettre à jour la fiche d'information sur les centres de tri des résidus de CRD et faire un envoi massif à toutes les entreprises qui génèrent des CRD	
7.2	Optimiser l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon pour la récupération des CRD	7.2.1	Faire une mise à jour de l'état de l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon, de sa modernisation et de l'augmentation éventuelle des tonnages	
		7.2.2	Développer des scénarios de tarification incitative visant à intercepter les résidus de CRD à l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon avant leur enfouissement	
7.3	Poursuivre la concertation avec les acteurs du secteur des CRD	7.3.1	Cibler et mettre en place des activités afin de dynamiser et d'entretenir la table de concertation des acteurs du secteur de la CRD	
		7.3.2	Trouver un mécanisme pour que les prochains projets de déconstruction menés par la Ville s'inspirent de la démarche entreprise dans le chantier vert de l'usine Gilmour	
		7.3.3	Explorer la possibilité d'obliger la récupération des matériaux lors de travaux de rénovation et de démolition de bâtiments patrimoniaux	





Orientations et mesures

AXE 8 - Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)

8.1	Appuyer les organismes qui gèrent les programmes de REP	8.1.1	Valider avec les gestionnaires des programmes de REP leur plan de travail sur le territoire de la Ville de Lévis et le bonifier	
		8.1.2	Évaluer la possibilité de participer à des projets pilotes en collaboration avec les programmes à venir	
		8.1.3	Faire connaître l'existence des points de dépôt sur le territoire	
8.2	Faciliter la récupération des produits sous REP et des RDD pour les citoyens et les ICI	8.2.1	Mettre en place une collecte sous la forme d'un écocentre mobile	









Orientations et mesures

AXE 9 - Collecte et élimination des déchets







9.1	Optimiser les opérations de collecte	9.1.1	Documenter les coûts en continu afin d'améliorer la grille de tarification	
		9.1.2	Optimiser la fréquence des collectes de déchets afin de favoriser la collecte des matières compostables	
		9.1.3	Maintenir une participation active au comité sur l'avenir de l'élimination du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon	
		9.1.4	Augmenter le niveau de surveillance des opérations de collecte et des inspections	

Orientations et mesures

AXE 10 – Corporatif

10.1	Mettre à jour et poursuivre le déploiement du Plan de gestion des matières résiduelles organisationnel afin qu'il soit un modèle pour les organisations du territoire	10.1.1	Continuer la mise en œuvre du PGMR organisationnel et mettre à jour certaines actions s'il y a lieu 
		10.1.2	Développer un PGMR organisationnel à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon 
		10.1.3	Intégrer la vision zéro déchet dans la Politique environnementale de la Ville de Lévis 
		10.1.4	S'assurer que la Direction de l'environnement est impliquée dans l'analyse des besoins en équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les installations de la Ville, dans les parcs et dans les espaces publics de la Ville 
10.2	Réseauter et s'inspirer des meilleures pratiques	10.2.1	Maintenir l'adhésion de la Ville au <i>National Zero Waste Council</i> 
		10.2.2	Conserver l'implication de la Ville au sein de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) et voir la pertinence de s'impliquer dans d'autres organisations  
		10.2.3	Participer aux échanges avec la Table régionale en gestion des matières résiduelles de Chaudière-Appalaches 

Orientations et mesures

AXE 11 – Suivi			
11.1	Approfondir la connaissance de la Ville des grands générateurs du territoire	11.1.1	Mener des audits de performance en GMR dans les plus gros ICI et produire un document d'aide à la bonne gestion des matières résiduelles (ex. : points de dépôt des RDD et/ou entreprises de gestion des RDD) 
		11.1.2	Assurer le suivi des bonnes pratiques et mettre en place une formule de reconnaissance des efforts des ICI 
		11.1.3	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles pour mesurer l'avancement de la performance 
11.2	Rendre publics les résultats de mise en œuvre du PGMR et mesurer la satisfaction des citoyens	11.2.1	Faire deux présentations annuelles de suivi du PGMR à la Commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon 
		11.2.2	Publier chaque année le bilan annuel officiel et présenter les résultats à la Commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon 
		11.2.3	Participer aux sondages menés par le Bureau de performance organisationnelle et utiliser les résultats des sondages effectués par le Centre de service à la clientèle pour connaître la satisfaction des citoyens et citoyennes quant aux services rendus à la population 
11.3	Faire le suivi du PGMR avec les parties prenantes	11.3.1	Mettre en place un comité de suivi du PGMR et faire deux présentations annuelles de suivi de la mise en œuvre du PGMR 